

<https://www.snetap-fsu.fr/Compte-rendu-CAP-des-PCEA-du-21-10-2021.html>



Compte-rendu CAP des PCEA du 21-10-2021

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -

Date de mise en ligne : jeudi 21 octobre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Déclaration liminaire des élu-es paritaires

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH189/cgt_snetap-5-45f15.png]

Lors de notre déclaration liminaire de mai 2019, nous dénonçons la maltraitance des enseignants par le ministère de l'agriculture et avons conclu celle-ci par : « nous attendons un changement radical dans le dialogue social et le rétablissement d'une confiance et d'un respect mutuels. Notre président de la République s'est engagé à tirer les conséquences du grand débat et nous, représentants des personnels, attendons des actes forts pour l'enseignement dans notre ministère. »

Deux ans et demi plus tard, quel changement ? Un petit retex pour utiliser la novlangue du new management.

Pour les collègues [PCEA](#), mais aussi [PLPA](#), mais aussi [CPE](#), des promotions grades et échelons toujours en attente malgré la date de péremption dépassée depuis le 01/09/2021, des mobilités toujours plus difficiles pour des raisons purement financières de suppression de postes, les RDV de carrière et leurs dysfonctionnements que l'on découvre au fil de l'eau, l'AP payé demi-tarif ou un peu mieux grâce à la débrouille des chefs d'établissements, les dédoublements évaporés, les directeurs mélangés avec les profs pour la classe exceptionnelle, les réformes des formations imposées à la hussarde ... une liste non exhaustive mais déjà trop longue et qui ne cesse de s'accroître chaque année. Comment, alors, ne pas y voir l'une des causes de la difficulté de recrutement de nouveaux enseignants.

Et pour les élus paritaires, quel changement ?

La loi de transformation de la fonction publique a fini de lamener le peu de dialogue social restant.

Beaucoup de questions qui restent toujours sans réponse de la part des têtes pensantes de notre ministère.

Où en est-on de l'état du corps des PCEA ?

Où en est-on des rendez-vous de carrière ?

Où en est-on des promotions ?

Où en est-on du rôle des [CAP](#) et des élus ?

Ne nous faites pas la sempiternelle ritournelle du non-respect du travail des gestionnaires et des responsables des bureaux. Cela devient insupportable à entendre et totalement inacceptable de la part d'une gouvernance politique qui n'a aucun respect pour ses agents publics (à part en déclaration et en façade) et qui, par ses réductions de moyens dans les services administratifs, est plutôt mal placée pour nous donner des leçons !

Nous travaillons, avec le peu de prérogatives qui nous restent, en bonne intelligence avec les services du SRH sur les questions individuelles et connaissons les conditions de travail de ses services et respectons les personnes qui y travaillent.

Hors questions individuelles, silence radio. Le dialogue social que nous attendions il y a deux ans n'est pas à l'ordre du jour d'une gouvernance technocratique totalement déconnectée de la vie des établissements et du service public.

Après cette déclaration liminaire, peu de réaction de la part du président de la CAP qui s'est contenté de rappeler que le terme de maltraitance des enseignant.es ne pouvait être utilisé.

Les dysfonctionnements sont toujours liés à la situation sanitaire.

L'ordre du jour était essentiellement axé sur un recours du 3ème rendez-vous de carrière (9ème échelon) de l'année

scolaire 2019/2020.

Les organisations syndicales se sont prononcées pour la modification de l'avis alors que l'administration est restée sur la position du [SRFD](#).

Malgré les arguments apportés à l'attention de l'administration, celle-ci est restée totalement hermétique et n'a pas voulu évoluer.

Nous nous interrogeons finalement sur les volontés, pourtant affichées, d'un véritable dialogue social constructif.

Le deuxième point de l'ordre du jour portait sur les réponses aux questions posées par le SNETAP-[FSU](#)/[CGT](#) AGRI.

Rendez-vous de carrière 2020/2021

180 avis sont remontés à l'administration, les 20 restants sont en attente au niveau des SRFD.

Avancements et changements de grade.

La publication des résultats de la classe exceptionnelle et de l'échelon spécial se fera autour du 15/11/2021, avec effet rétroactif sur la paye à partir du 01/09/2021.

Concernant la Hors-Classe, il faudra encore être patient car le ministère est en attente du taux de promotion. Là aussi, il y aura un effet rétroactif sur la paye au 01/09/2021.

Pour les avancements automatiques, l'effet sur la fiche de paye se fera sur le mois de janvier.

Prime d'attractivité.

Elle sera versée en janvier dernier délais.

Mobilité stagiaires internes

L'ensemble des stagiaires internes a été destinataire d'un message de l'administration sur l'obligation ou non de faire acte de mobilité.

Un second message leur sera transmis juste avant la publication de la note de service mobilité.